



Etape 1 :

Saint-Martin-des-Noyers (85)



Départ

St-Martin-des-Noyers -
Château de la Grève



2,5h

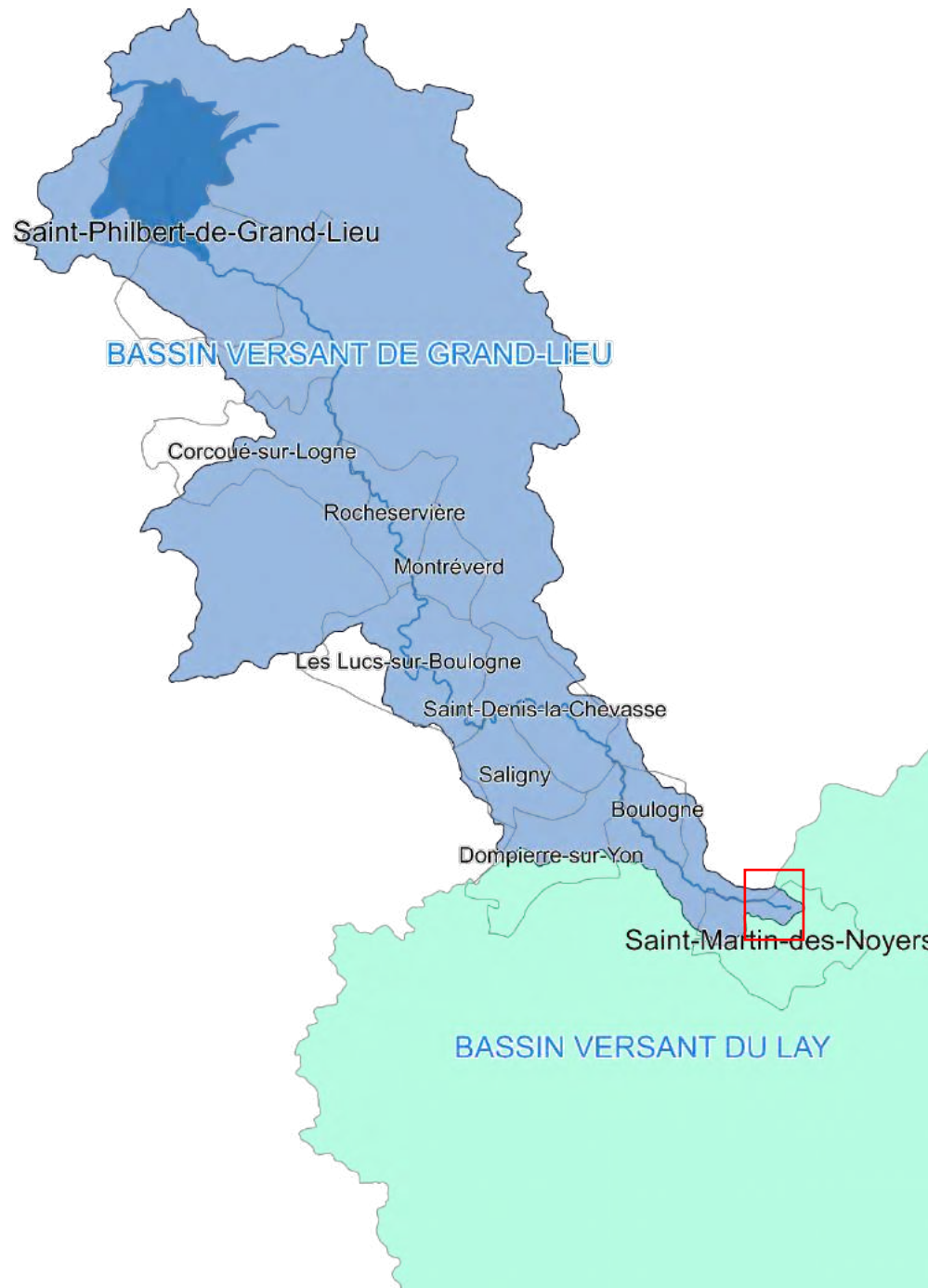


Arrivée

St-Martin-des-Noyers -
Château de la Grève



10,5 kms



La thématique du jour



LES TÊTES DE BASSIN VERSANT

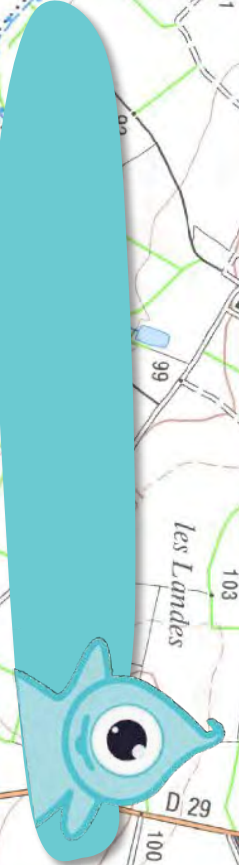
Les **têtes de Bassin Versant** sont les territoires les plus en amont de la surface d'alimentation d'un cours d'eau. Zones de sources, souvent à plus forte pluviométrie comparativement au reste du bassin, elles donnent naissance à de nombreux petits cours d'eau sous forme de chevelu et présentent de nombreuses **zones humides**. Importantes pour la **ressource en eau** (épuration de l'eau, régulation des débits,...) et la **biodiversité**, elles sont menacées par la plantation de résineux, les pollutions diffuses (rejets domestiques et agricoles), les infrastructures, le drainage,... Au regard de leur intérêt, des politiques et actions sont mises en œuvre pour les préserver, retrouver leur « **bon état** ».

La commune de Saint-Mars-des-Noyers est située en tête de Bassin Versant de la Boulogne qui prend sa source à proximité du lieu-dit « **la Petite Goupillère** ».



Les Trames Vertes et Bleues

La trame verte et bleue est un réseau de **corridors terrestres** (trame verte : haies, prairies...) et **aquatiques** (trame bleue : cours d'eau, zones humides) permettant aux espèces de se **déplacer** d'un milieu à l'autre afin de **se nourrir, se reproduire, se reposer...** C'est une mesure du Grenelle de l'environnement qui vise à enrayer le déclin de la biodiversité. L'objectif est donc d'identifier les grands enjeux pour la biodiversité et le paysage et d'analyser les **fonctionnements écologiques** (capacité de déplacement des espèces) afin de mettre en place des mesures de lutte contre la fragmentation des habitats pour la biodiversité.



Tête de Bassin Versant –
Source de la Boulogne

Etang des cosses (Zone
humide remarquable)

Trames vertes et bleues

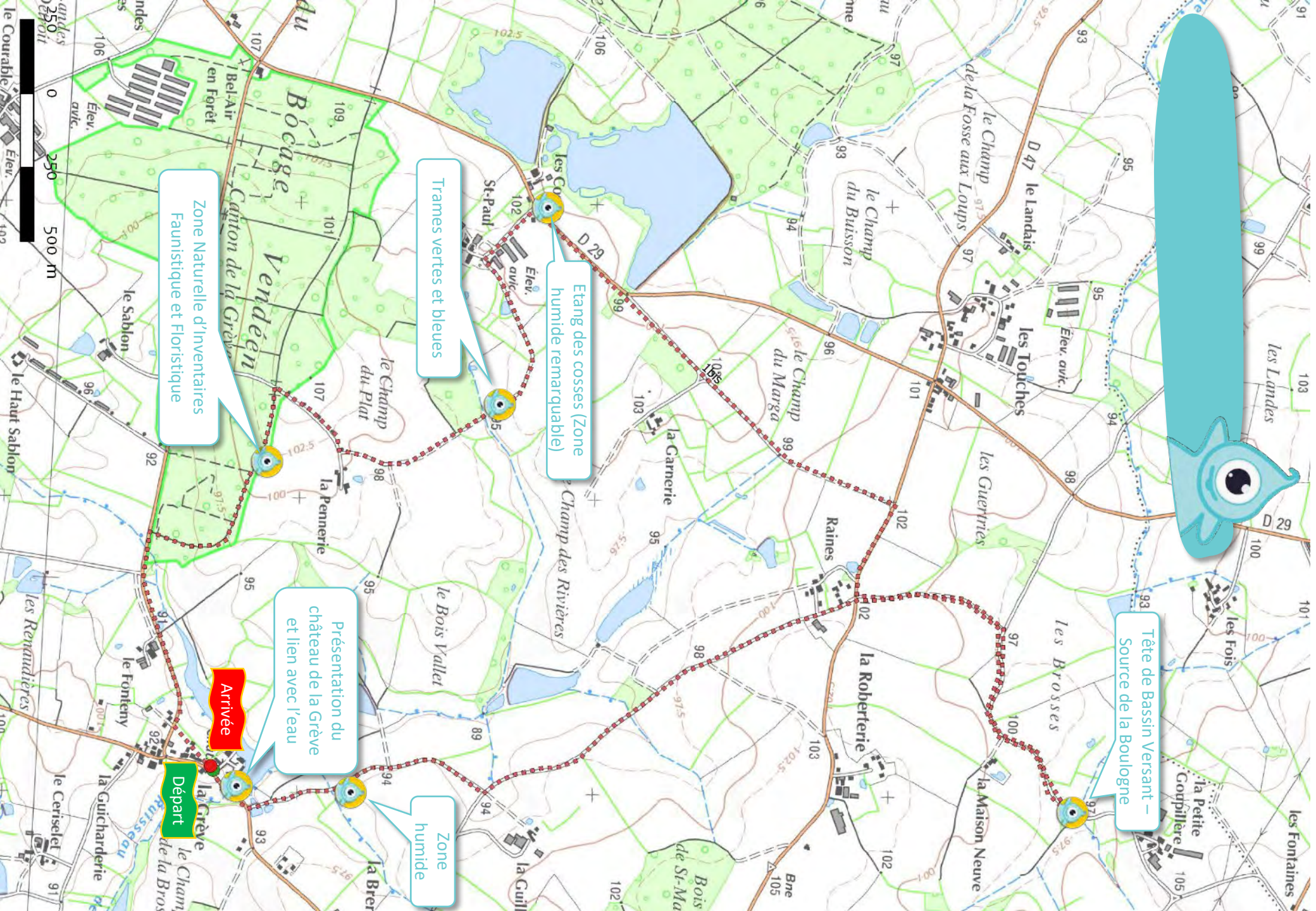
Zone Naturelle d'Inventaires
Faunistique et Floristique

Présentation du
château de la Grève
et lien avec l'eau

Zone
humide

Arrivée

Départ



Zoom sur...

Les Zones Humides

« Terrains exploités ou non habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire », les zones humides occupent entre 1 et 3% du territoire français. Elles peuvent être de nature très diversifiées : mares, prairies humides, tourbières, marais,... Cette diversité de milieux est propice au développement d'une **biodiversité d'exception**. Ainsi, tandis que certaines espèces comme les amphibiens ou les libellules s'y reproduisent, la moitié des espèces d'oiseaux en France en dépendant et 30% des espèces végétales menacées y vivent. Les zones humides rendent également **de nombreux services** à l'Homme : épuration des eaux, régulation des niveaux d'eau (réduction de l'impact des crues et restitution d'eau en période de sécheresse), lieux de loisirs et d'activités économiques,... Pourtant, ces espaces ont déjà vu la **moitié de leur surface dégradée** au cours du siècle précédent et sont encore sous la menace de certaines de nos pratiques actuelles (drainage, remblais, pollutions diffuses,...). La **préservation** des zones humides se présente donc aujourd'hui comme un enjeu fort du 21^{ème} siècle.

L'étang des Cosses est une zone humide classée comme remarquable sur la commune de Saint-Martin-des-Noyers. Il abrite notamment de nombreux **oiseaux d'eau** (sarcelles, fuligules, canards souchets, siffleurs, pilet...).



Vue aérienne de l'étang de Cosses



Sarcelle d'hiver



Canard pilet

Avec le soutien financier de :

la Marche pour l'eau



02

Etape 2 :

De Boulogne (85) à

Saint-Denis-la-Chevasse (85)



Départ

Boulogne
Place de l'église



2,5h



Arrivée

St-Denis-la-Chevasse
SPAR



10 kms



LOGNE ET GRAND-LIEU

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

BASSIN VERSANT DE GRAND-LIEU

Corcoué-sur-Logne

Rocheservière

Montréverd

Les Lucs-sur-Boulogne

Saint-Denis-la-Chevasse

Saligny

Boulogne

Dompierre-sur-Yon

Saint-Martin-des-Noyers

BASSIN VERSANT DU LAY

Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés



La thématique du jour

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont représentées en majeure partie par l'eau de pluie, la fonte des neiges, de la grêle et des eaux d'infiltration.

Aujourd'hui, bien qu'aucun texte ne définisse les obligations des communes en matière de gestion des eaux pluviales, l'urbanisation croissante du territoire doit néanmoins considérer d'avantage leur gestion.

En effet **l'imperméabilisation** des sols engendre un phénomène de ruissellement plutôt qu'une absorption naturelle des eaux par le sol, avec des **risques d'inondations** lorsque les pluies ne sont pas maîtrisées.

De plus, les évacuations directes vers les rivières **augmentent** la quantité de **polluants rejetés** (non absorbés et donc non transformés) impactant partiellement ou totalement, les milieux naturels et la biodiversité.

Ces risques peuvent être atténués par la création de **bassins d'orages**.

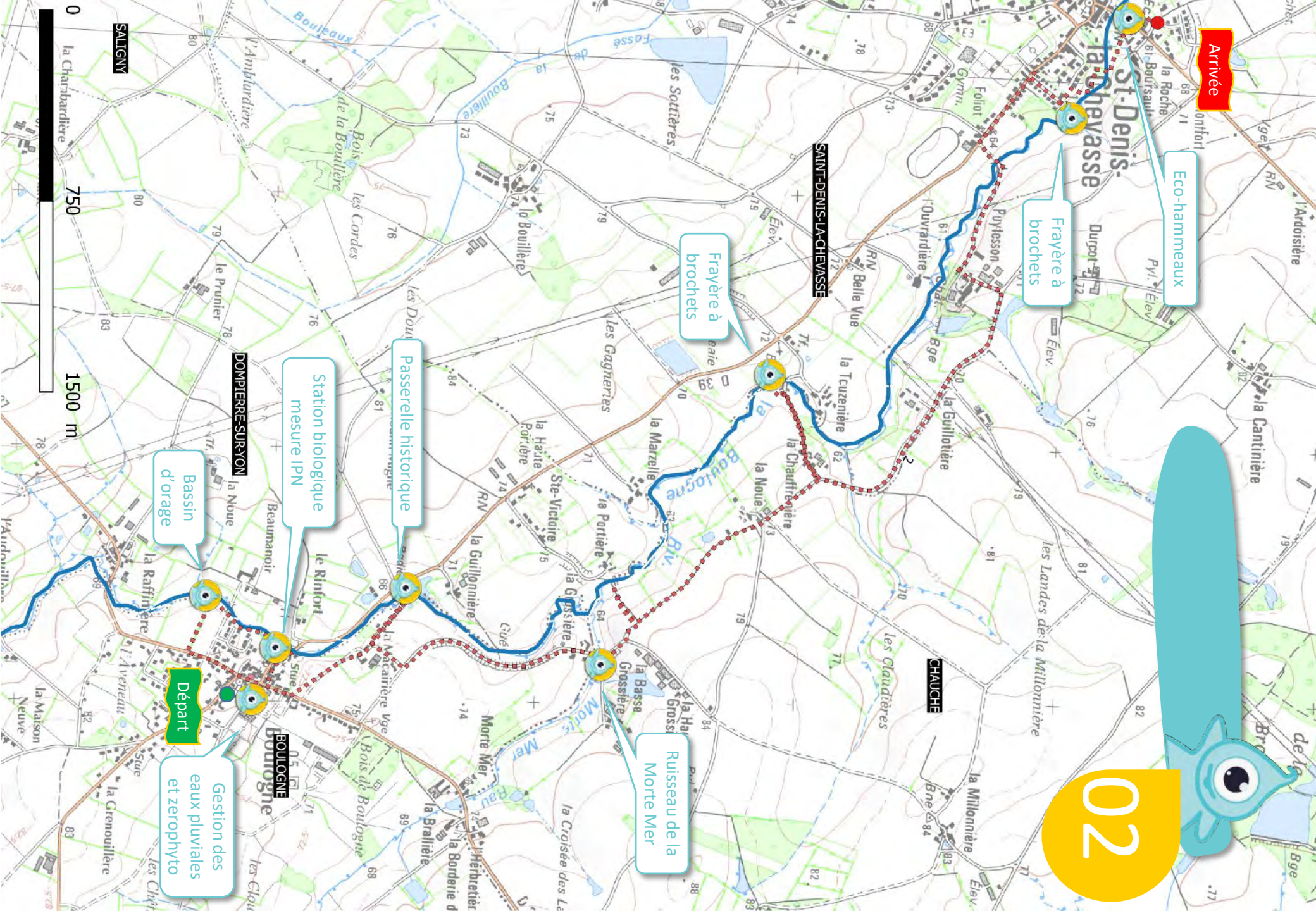


Zoom sur...

Les Bassins d'orage

Ces structures ont vu le jour vers la fin du XIX^e siècle comme complément des réseaux d'assainissements dans les villes. Lors de pluies trop importantes, **ces derniers retiennent une grosse partie des eaux excédentaires.**

Depuis une cinquantaine d'années ces bassins peuvent aussi avoir un rôle dans **l'épuration de l'eau**, régulant l'apport de matière organique dans les stations d'épuration.



Arrivée

Eco-hammeaux

Frayère à brochets

Frayère à brochets

Ruisseau de la Mortre Mer

Passerelle historique

Station biologique mesure IPN

Bassin d'orage

Départ

Gestion des eaux pluviales et zérophyto

02



SALIGNY

SAINT-DEMS-LA-CHEVASSE

CHAUCHE

DOMPIERRE-SUR-YON

BOULOGNE

0 750 1500 m

la Charbardière

1500 m

Zoom sur...

Les frayères à poissons

La frayère est la zone de reproduction des **poissons**, c'est-à-dire le lieu où se produit la reproduction, la fécondation et la ponte d'une espèce.

Les frayères doivent correspondre aux caractéristiques requises pour le bon **développement** des embryons enfouis dans le substrat.

A Saint-Denis-La-Chevasse, les frayères réalisées sont des **frayères à brochets**.

La reproduction des brochets a lieu dans des milieux calmes, peu profonds et riches en végétation. Les œufs sont pondus au milieu de cette dernière, souvent des **prairies inondées**.



Brochet



Zoom sur...

Les éco-lotissements

Les éco-lotissements se multiplient dans les banlieues mais aussi en milieux urbains voire ruraux. L'objectif est d'appliquer les principes du **développement durable** à la construction et l'aménagement des habitats et donc **de limiter leur empreinte écologique**.

Parmi les objectifs et les enjeux de ces constructions nous retrouvons, par exemple la **valorisation et la préservation de la biodiversité**, des sols et des milieux naturels ou bien la préservation et une meilleure gestion de la **ressource en eau**.

Conçu en 2009, l'éco-hameau de Saint-Denis-La-Chevasse fut l'un des premiers projets de ce type.

Avec le soutien financier de :

Avec l'intervention de :



CPIE Logne et Grand Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31



la Marche pour l'eau



03

Etape 3 :

De Dompierre-sur-Yon à
Saligny



Départ

Dompierre-sur-Yon
Château du Rortheau



2h



Arrivée

Saligny
Parking du cimetière



10 kms



LOGNE ET GRAND-LIEU

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

BASSIN VERSANT DE GRAND-LIEU

Corcoué-sur-Logne

Rocheservière

Montréverd

Les Lucs-sur-Boulogne

Saint-Denis-la-Chevassé

Saligny

Boulogne

Dompierre-sur-Yon

Saint-Martin-des-Noyers

BASSIN VERSANT DU LAY

Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés



La thématique du jour

LES AFFLUENTS DE LA BOULOGNE

Un affluent est un cours d'eau qui se jette dans un autre milieu aquatique, en général au débit plus important.

Ici, la **Boulogne** est alimentée par deux affluents principaux : la Logne et l'Issoire.

- **La Logne** commence aux Lucs-sur-Boulogne et parcourt **34 km** avant de rejoindre la Boulogne à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.
- **L'Issoire** prend sa source à La Copechagnière et rejoint la Boulogne à Saint-Philbert-de-Bouaine, **32 km** plus loin.

Le sous bassin-versant de la Boulogne représente une superficie totale de 485 km².



Zoom sur...

Les stations d'épuration

Les stations d'épuration ont pour rôle principal de diminuer la majeure partie de la matière organique des eaux usées avant de retourner dans les cours d'eau.

Les **eaux domestiques** peuvent contenir beaucoup de matière organique, (déchets humains) mais aussi d'autres éléments tels que le phosphore, papier, déchets plastiques... Si ces eaux étaient déversées telles qu'elles dans les cours d'eau, elles engendreraient une **pollution de l'eau** (exemple du phénomène « d'algues vertes »), une **diminution de l'oxygène** dans l'eau et la **mort des organismes aquatiques**.

Il existe différents types de stations d'épuration : **biologiques** (utilisant des bactéries pour dégrader la matière organique), **physico-chimiques** et les **stations de lagunage** (laissant les cycles naturels opérer).

À Saligny, la station d'épuration est biologique ! Elle utilise des bactéries et des plantes pour épurer l'eau issue d'environ 2000 foyers.

Station d'épuration

Arrivée

Travaux sur le ruisseau
de la Mongeoire

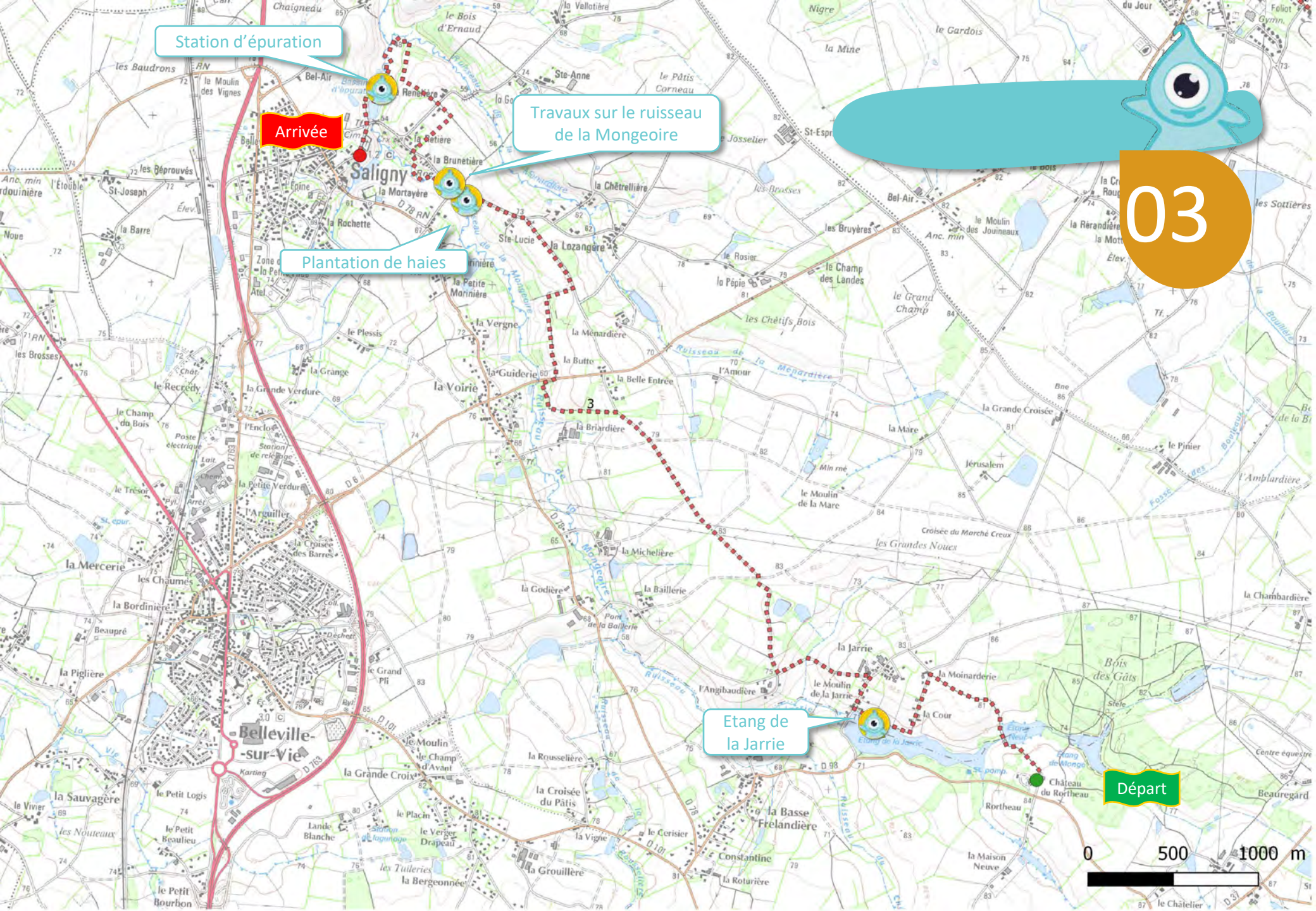
Plantation de haies

Etang de
la Jarrie

Départ

03

0 500 1000 m



Zoom sur...

La plantation de haies

Nos bocages sont composés de terres agricoles limitées entre elles par des haies. Outre leur rôle pour la **biodiversité** (habitats, refuges, nourriture, corridor...) les haies jouent de nombreux rôles sur le **cycle de l'eau**.

Les haies stabilisent les berges des cours d'eau.

Les arbres que l'on trouve sur les berges des cours d'eau constituent la **ripisylve** (*ripa-* : « rive » et *-sylva* : « forêt »). Leurs racines contribuent à la stabilisation des berges et ralentissent le courant lorsque les niveaux des cours d'eau sont hauts.

Les haies régulent les inondations. Avec leur feuillage, les haies freinent l'arrivée des gouttes au sol et lorsqu'elles sont perpendiculaires à la pente, elles ralentissent l'écoulement des précipitations.

Les haies participent au stockage de l'eau. Les racines des arbres permettent à l'eau de s'infiltrer dans le sol jusqu'aux nappes phréatiques.

Les haies luttent contre la pollution des cours d'eau. Elles vont absorber certains éléments minéraux comme l'azote ou le phosphore. Elles vont donc réduire la quantité de ces éléments qui se déversent dans les cours d'eau et qui peuvent constituer des polluants lorsque présents en trop grosse quantité.

Avec le soutien financier de :

Avec l'intervention de :



CPIE Logne et Grand Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31



la Marche pour l'eau



04

Etape 4 :

De Saint-Denis-la-Chevasse (85)
aux Lucs-sur-Boulogne (85)



Départ

Saint-Denis-la-Chevasse
Lieu-dit la Bignonnière



2,5h



Arrivée

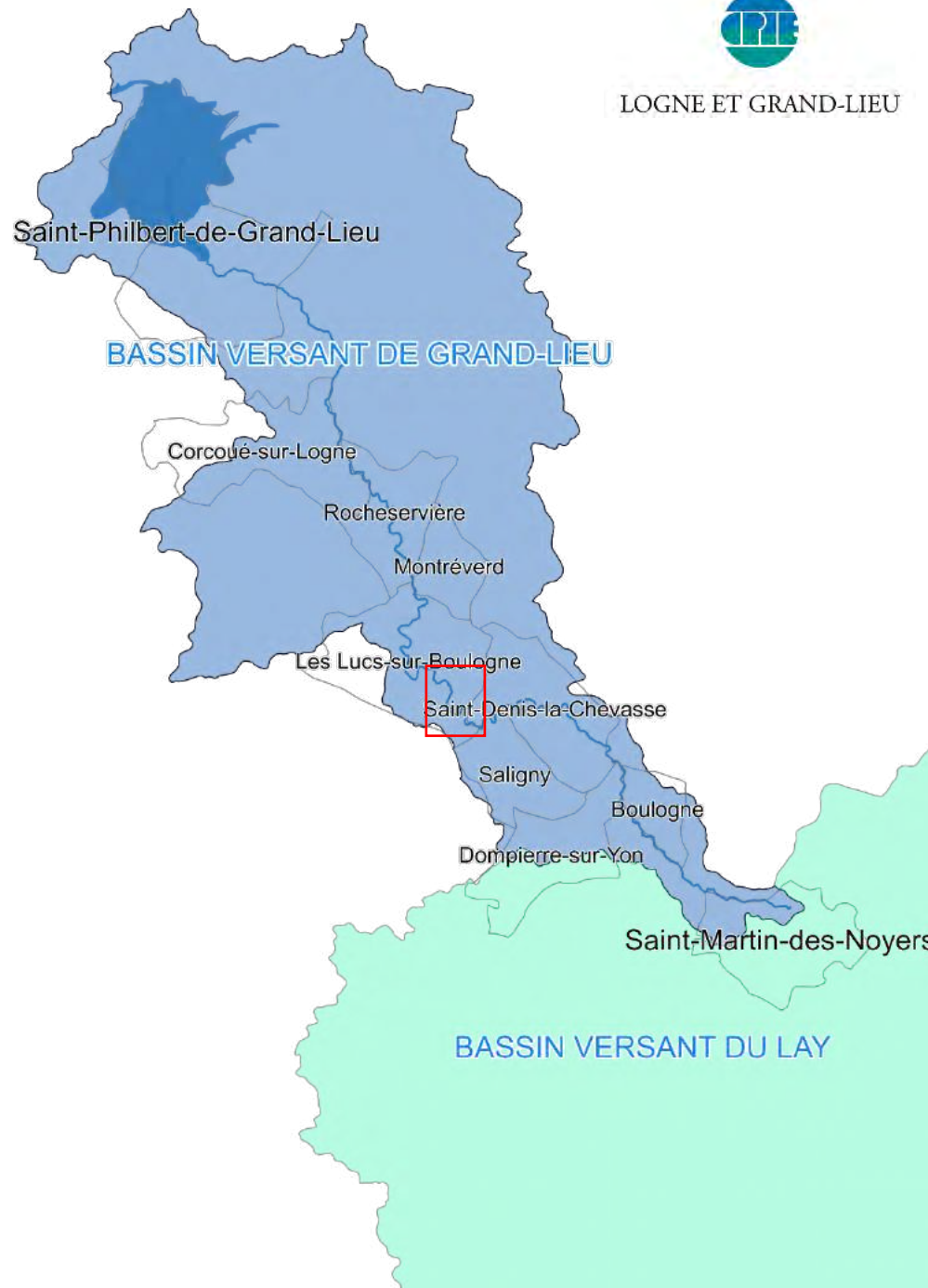
Les Lucs-sur-Boulogne
Historial de la Vendée



10 kms



LOGNE ET GRAND-LIEU



Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés



La thématique du jour

EAU ET AGRICULTURE

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des secteurs clés pour le département de la Vendée, avec 70 % de sa superficie utilisée par l'agriculture. Les productions animales y sont prépondérantes et les productions végétales diversifiées.

La commune des Lucs-sur-Boulogne ne fait pas exception avec 84% de la superficie utilisée par une agriculture essentiellement tournée vers la **polyculture-élevage**.

Les paysages ont fortement évolué avec les pratiques agricoles. Avant le **remembrement** début des années 70, le paysage était essentiellement **bocager**, avec des petites parcelles, des prairies entourées de haies. Aujourd'hui, hormis quelques secteurs préservés, le bocage cède la place à un paysage plus **ouvert** de grandes cultures fourragères et céréalières. La Vendée est en effet le premier département céréalier des pays de la Loire.

L'intensification de l'agriculture, répondant aux besoins de nourrir la population et de développer l'activité économique, a eu des effets **néfastes** sur l'environnement et notamment sur l'eau. En effet, l'usage intensif de nitrates, de produits phytosanitaires et l'irrigation provoquent des problèmes environnementaux comme l'épuisement des nappes phréatiques, l'érosion des sols et l'eutrophisation des cours d'eau.



Ancien château
(porche d'entrée)

Arrivée

Jardin du pardon

Logis de la
Chasselandière

Souterrains

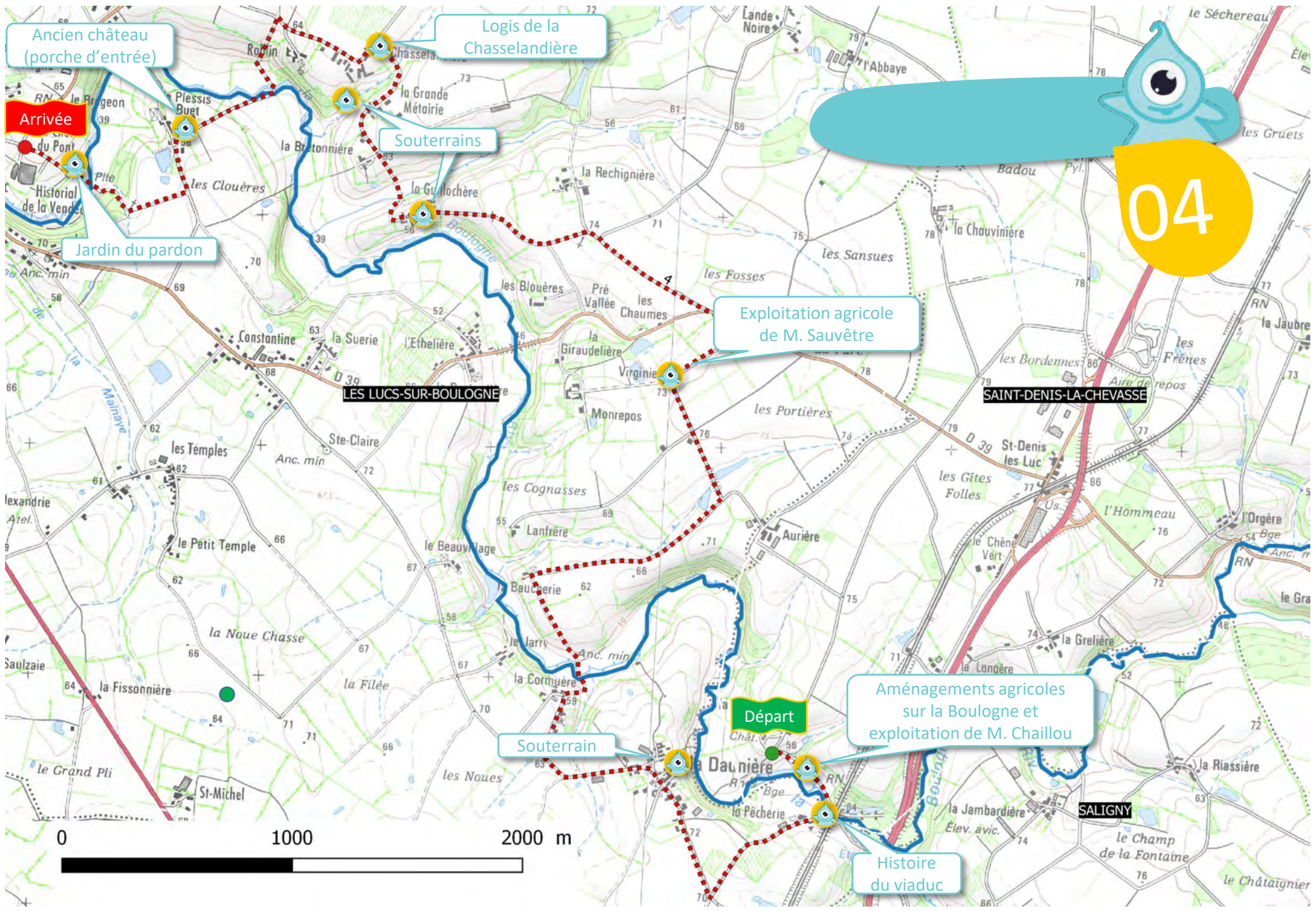
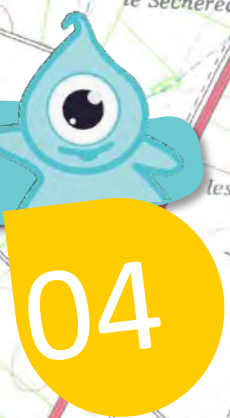
Exploitation agricole
de M. Sauvêtre

Aménagements agricoles
sur la Boulogne et
exploitation de M. Chaillou

Souterrain

Départ

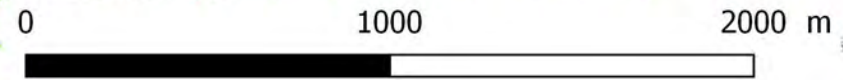
Histoire
du viaduc



LES LUCS-SUR-BOULOGNE

SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE

SALIGNY



Zoom sur...

Accompagnement des agriculteurs sur le territoire

Sur le territoire, le Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu accompagne techniquement et financièrement les agricultures dans une démarche de préservation de la ressource en eau. Des clôtures, plantations et systèmes d'abreuvement en bord de cours d'eau sont proposés. Des aménagements fonciers tels que des haies sur talus et des zones tampons peuvent également être réalisés.



Clôture de mise en défens

© Photo : SBVGL



Plantation de haie sur talus

© Photo : SBVGL



L'agriculture biologique en Vendée

L'agriculture biologique est un mode de production permettant de **concilier** activité agricole et préservation de la ressource en eau, entre autre lié à l'absence d'usage de produits phytosanitaires. En 2016, 465 exploitations étaient engagées en agriculture biologique en Vendée sur près de 30 000 ha soit 6,3 % de la surface agricole du département. Les **conversions** ont été nombreuses en 2015 et 2016, particulièrement en bovins et en grandes cultures. La Vendée a connu un net **développement** dans ce mode de production, accroissant ces surfaces de 41% en deux ans. Le département vendéen se hisse au **premier rang national** en production de poulets de chair bio et se classe troisième en poules pondeuses bio. (Source : chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2018).

Avec le soutien financier de :

Avec l'intervention de :

la Marche pour l'eau



05

Etape 5 : aux Lucs-sur-Boulogne (85)



Départ

Les Lucs-sur-Boulogne
Historial de la Vendée



2h00



Arrivée

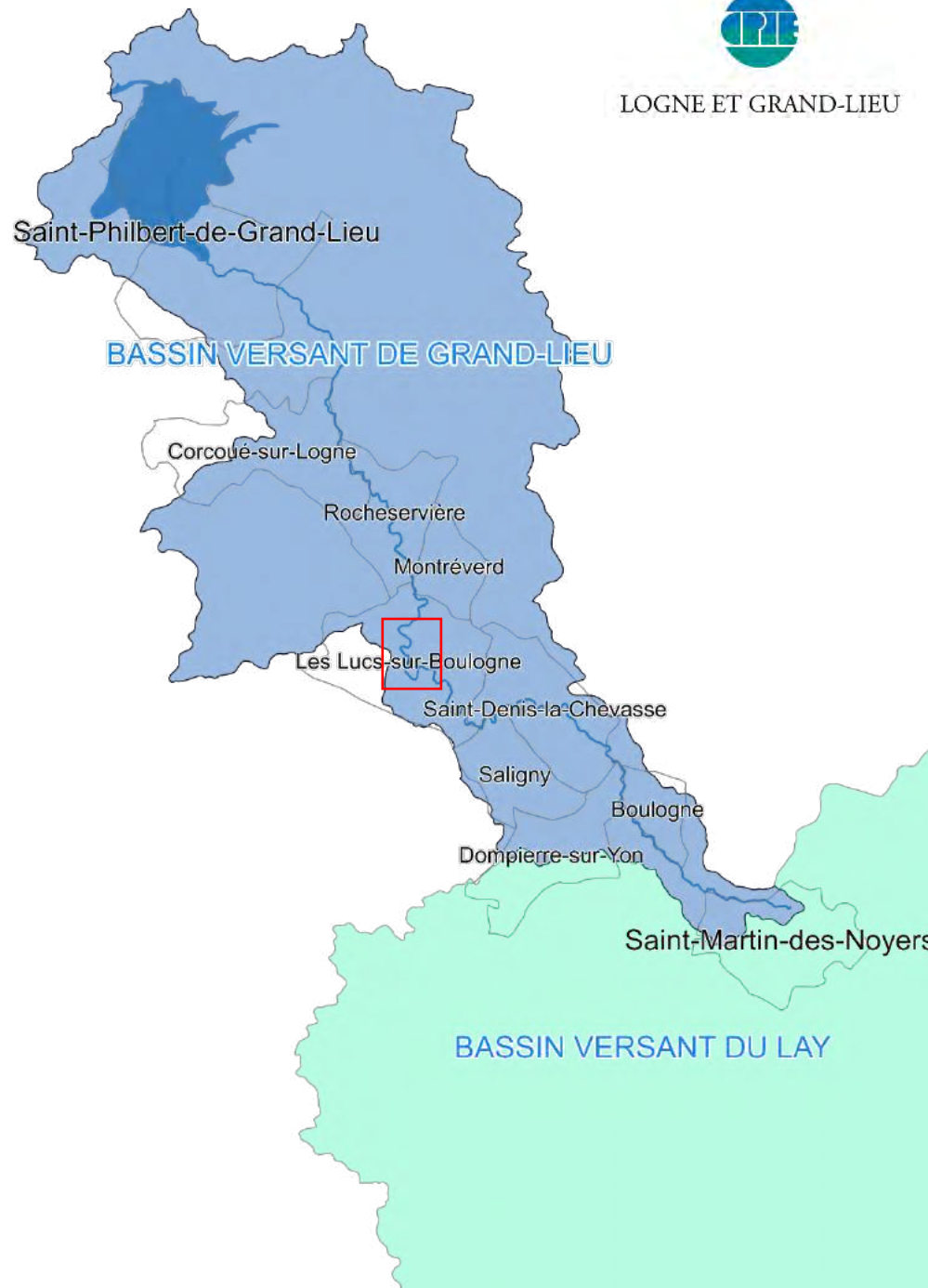
Les Lucs-sur-Boulogne
Historial de la Vendée



8 kms



LOGNE ET GRAND-LIEU



Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés

La thématique du jour



EAU ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les **produits phytosanitaires** sont des biocides et produits phytopharmaceutiques tels que les herbicides, fongicides, insecticides... Ce sont des substances destinées à repousser voire détruire certains organismes vivants jugés « nuisibles » pour la production agricole, le potager, les espaces verts, les espaces publics... De nombreuses études scientifiques montrent les **effets négatifs** à plus ou moins long terme des pesticides sur la **santé humaine** : risques accrus de cancer, malformation congénitales, stérilité, troubles hormonaux, neurologiques, diabète, affaiblissement du système immunitaire. Ils impactent aussi la **biodiversité** (de la microfaune du sol et aquatique aux grands prédateurs, en passant par les abeilles, oiseaux, amphibiens). Dans ce contexte la **réglementation européenne et nationale** évoluent pour baisser l'usage des pesticides chez tous les acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, entreprises, particuliers) : la **loi Labbé** vise un objectif 0 phytos dans l'entretien des espaces publics au 01/01/2017 ; La vente et l'usage de pesticides chimiques en libre-service pour les particuliers est également interdite depuis le 01/01/2019.



Zoom sur...

Zéro phyto aux Lucs-sur-Boulogne

Depuis la mise en application de la Loi Labbé en 2017, C'est toute la conception des espaces verts et de la nature en général qu'il faut repenser pour les villes et villages. Il convient donc d'étudier tous les paramètres des **espaces naturels** de la ville, et de former les techniciens : mettre en place des **alternatives** au désherbage chimique (méthodes mécaniques ou thermiques), privilégier la **lutte biologique** (favoriser les prédateurs ou les parasites des organismes jugés nuisibles) et **sensibiliser** le public.

Depuis 2006, la commune des Lucs-sur-Boulogne met en place diverses actions afin de faire évoluer les **pratiques d'entretien** des espaces verts vers **le zéro phyto** (plan de désherbage en 2006, arrêt total d'utilisation de pesticides sur les trottoirs, espaces verts et dans le cimetière depuis 2013, arrêt des désherbage sélectif sur les terrains de football depuis 2015). Parallèlement à cela, un **plan de gestion différencié** a été constitué en 2013 afin de préserver la santé des agents, des habitants, la biodiversité et la qualité de l'eau et de sols.

Zoom sur...



Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont « des zones dont le caractère naturel est menacé et/ou d'un intérêt particulier, eu égard à la qualité du site, ou aux caractéristiques des espèces animales ou végétales qui s'y trouvent ». Ils sont au cœur de la politique environnementale du Département de la Vendée avec plus de 2 700 ha protégés. Les ENS sont des territoires acquis par le Département afin de protéger les paysages et la biodiversité. L'espace naturel sensible (ENS) des coteaux de la Boulogne situé aux Lucs-sur-Boulogne a été acquis par le Département dans les années 80. Il se compose d'un étang, de ripisylves, de prairies humides et de coteaux boisés. L'ENS est confié en gestion à la commune. Le Département de la Vendée a proscrit sur tous ses ENS l'utilisation des produits phytosanitaires depuis plus de 10 ans avant la loi LABBE de 2017 imposant cette règle aux collectivités.



CPIE Logne et Grand-Lieu

Patrimoine historique des Lucs-sur-Boulogne

Situé au **confluent** du ruisseau de la Malnaie et de la rivière Boulogne, les populations locales ont occupé le promontoire du Petit Luc depuis l'antiquité, et probablement depuis la préhistoire. Pendant les **guerres** et autres troubles de l'histoire de France, la rivière a servi de **refuges** aux habitants dans beaucoup d'abris creusés à même les coteaux. Plus récemment, le **Mémorial de la Vendée**, inauguré en 1993 aux Lucs-sur-Boulogne, rappelle des souvenirs douloureux : en 1794, une grande partie de la population est massacrée par une colonne républicaine. En 2006, l'Historial retraçant l'histoire de la Vendée s'installe au cœur de **l'espace naturel** de la vallée de la Boulogne.

Avec le soutien financier de :

Avec l'intervention de :



CPIE Logne et Grand Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31



la Marche pour l'eau



06

Etape 6 : de Montréverd à Rocheservière (85)



Départ

Montréverd

Aire de loisir de l'Audrenière



2,5h



Arrivée

Rocheservière

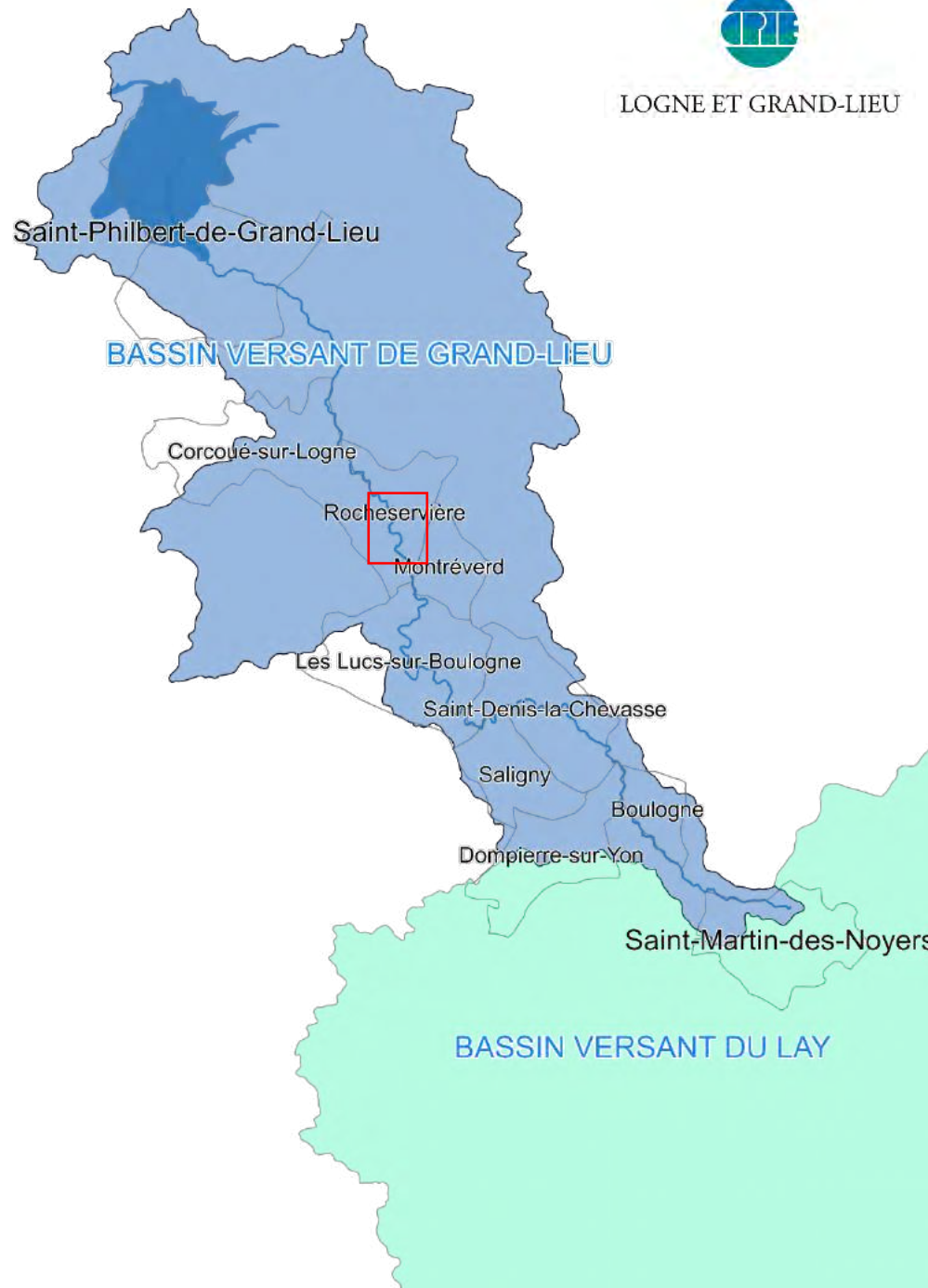
Centre bourg



11 kms



LOGNE ET GRAND-LIEU



Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés

La thématique du jour

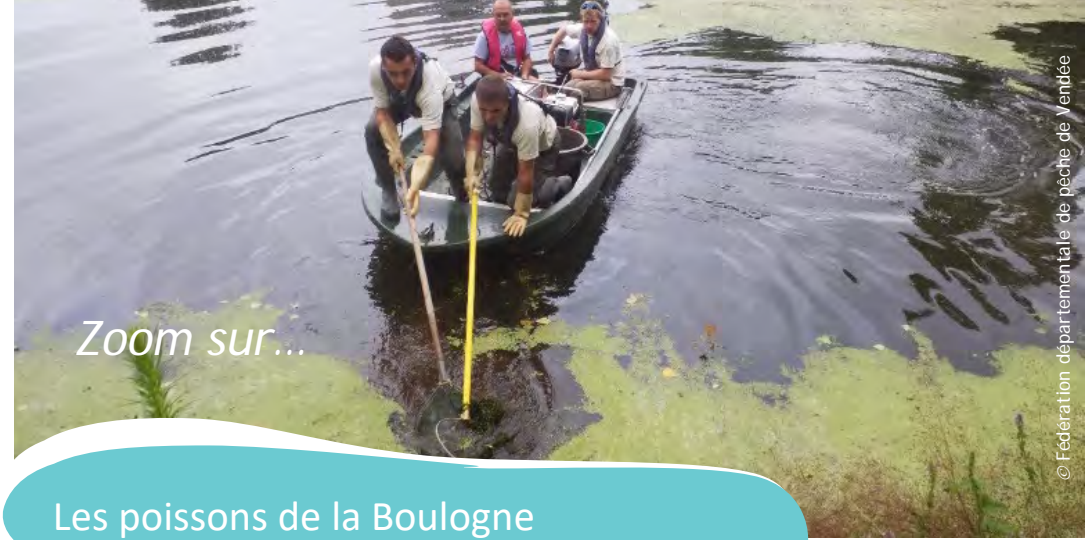


CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DES COURS D'EAU

La **continuité écologique des cours d'eau** comprend la **libre circulation** des êtres vivants aquatiques pour vivre, s'alimenter et se reproduire et le bon déroulement du **transport sédimentaire**. Cette circulation est souvent entravée par des **ouvrages hydrauliques** (seuils,...).

Depuis 2000, la Directive Européenne Cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs d'atteinte du **bon état des eaux** pour les pays membres. L'amélioration des **conditions hydromorphologiques** (débit, profondeur, largeur, substrat du lit, état des berges) et de la **continuité écologique** contribuent à l'atteinte du bon état et au maintien de la biodiversité. Les seuils et barrages des anciens moulins aujourd'hui abandonnés ou transformés en habitation et pouvant constituer des **obstacles** sur cours d'eau peuvent faire l'objet d'aménagements.

Les **usages liés à l'ouvrage et l'intérêt patrimonial du site** sont alors pris en compte.

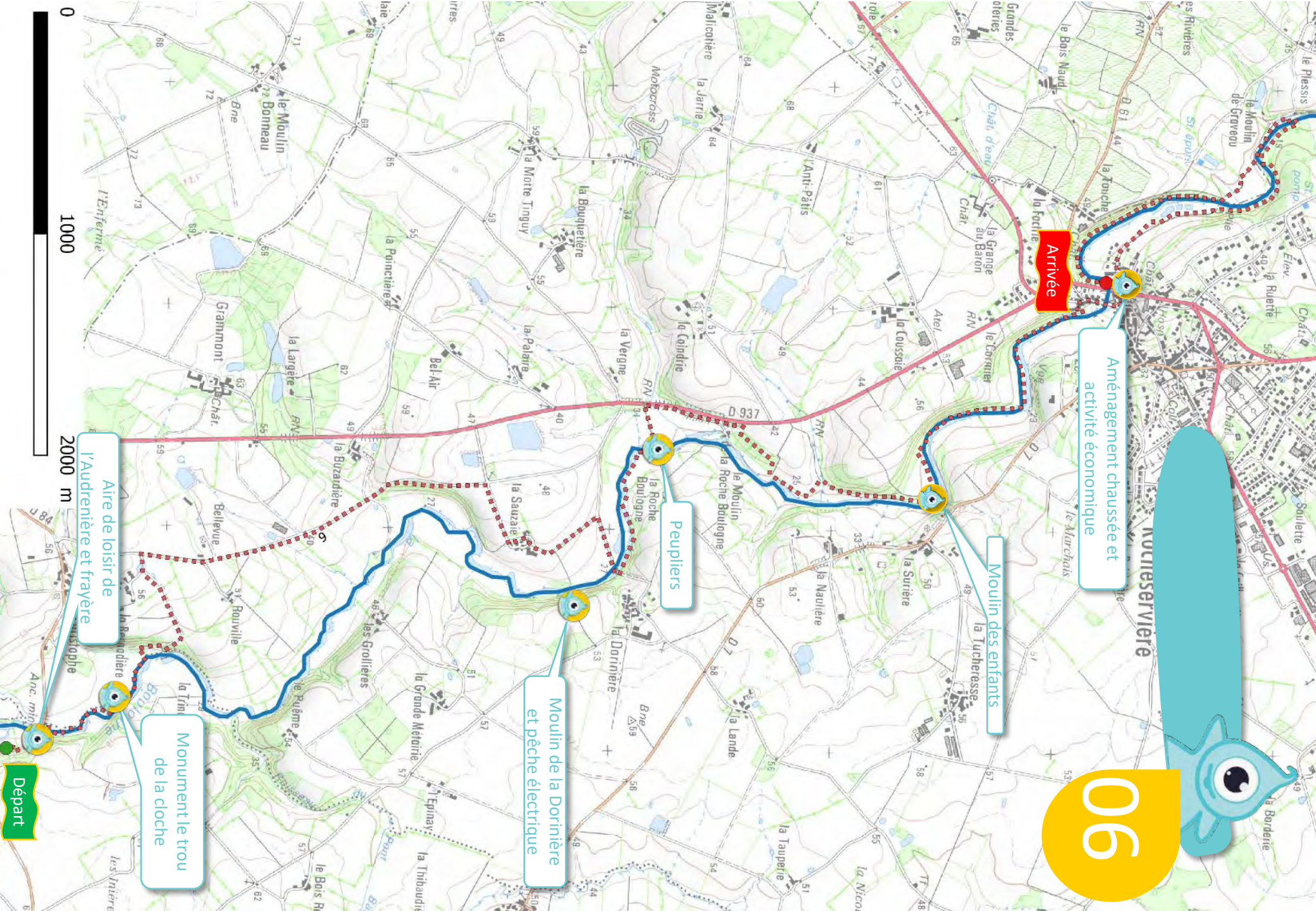


Zoom sur...

Les poissons de la Boulogne

La Boulogne possède une importante **richesse piscicole** évoluant tout au long de son cours : des petites espèces affectionnant les eaux courantes en amont comme le vairon ou le goujon jusqu'à la présence d'espèces de plus grandes tailles, caractéristiques de milieux calmes comme le sandre ou la carpe. Le **brochet et l'anguille** restent les espèces "phares" de ce cours d'eau avec de nombreuses actions en cours pour protéger et restaurer leur population.

Les poissons sont d'excellents indicateurs de la qualité de l'eau. Une des méthodes utilisées pour évaluer les populations piscicoles dans un cours d'eau est la "**pêche électrique**". Son principe consiste à créer un champ électrique dans l'eau entre deux électrodes qui va agir sur les poissons. Ainsi, le poisson subit une nage forcée en direction d'une électrode où un opérateur à l'aide d'une épuisette le récupère. Les espèces capturées sont ensuite identifiées, mesurées et pesées avant d'être relâchées. Cette technique a été utilisée en 2014 sur la Boulogne à la Dorinière (ROCHESERVIÈRE) afin d'évaluer la qualité du peuplement piscicole présent.



Aménagement chaussée et activité économique

Moulin des enfants

Peupliers

Moulin de la Dorinière et pêche électrique

Aire de loisir de l'Audrenière et frayère

Monument le trou de la cloche

Arrivée

1000

2000 m

0

Zoom sur...

Continuité écologique de la Boulogne

Le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu mène des actions pour améliorer la continuité écologique des cours d'eau. Différentes solutions peuvent être mises en œuvre pour répondre à cet enjeu :

- La destruction de l'ouvrage en place (seuil ou chaussée),
- La réalisation d'une échancrure plus ou moins large et profonde dans l'ouvrage et le confortement de la partie restante,
- L'équipement de l'ouvrage pour le franchissement piscicole,
- La réalisation d'un bras de contournement,
- La manœuvre des vannes,

Pour chaque projet les éléments de contexte sont pris en compte: usages, patrimoine,...
Aucune étude d'aménagement n'est actuellement en cours sur la Boulogne.



Moulins de Rocheservière

Une **quarantaine de moulins** sont disséminés tout au long de la Boulogne témoignant d'une activité **économique** forte liée à l'eau jusqu'au 19ème siècle.

Sur la commune de Rocheservière, **10 chaussées** liées à des anciens moulins et **1 gué** sont recensés.

Une démarche **d'ouverture coordonnée des vannes**, portée par le SBVGL avec le soutien des Fédérations de Pêche, sera mise en œuvre pour l'hiver 2019/2020.

Cette démarche n'est possible que sur les ouvrages pourvus d'un organe manœuvrable et ne répond pas pleinement à l'enjeu de continuité du cours d'eau.



LOGNE ET GRAND-LIEU

CPIE Logne et Grand Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31

Avec le soutien financier de :



Avec l'intervention de :

la Marche pour l'eau



07

Etape 7 :

À Corcoué-sur-Logne



Départ

Corcoué-sur-Logne



Arrivée

La Bénate

Station d'épuration



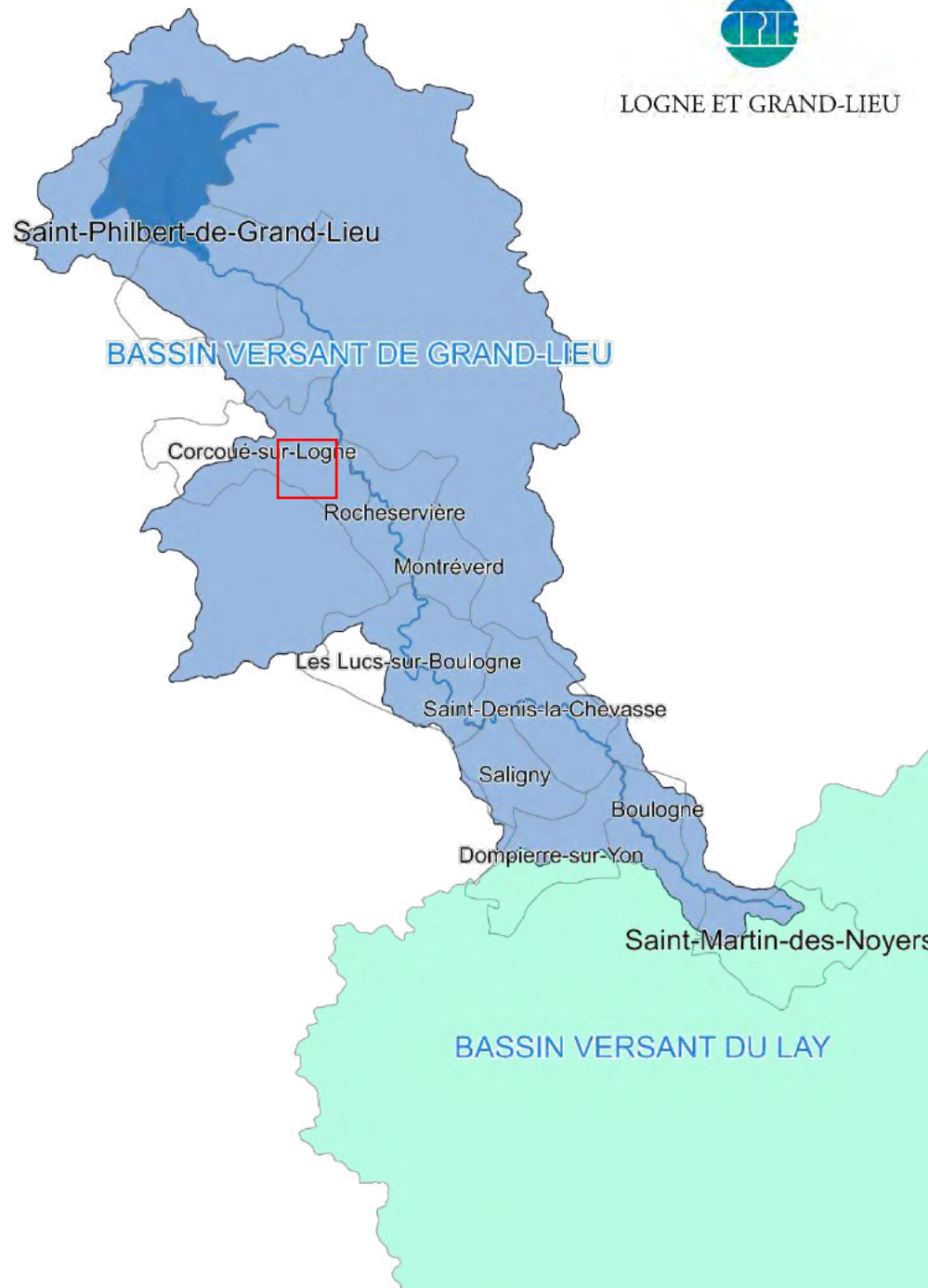
2h



8 kms



LOGNE ET GRAND-LIEU



Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés



La thématique du jour

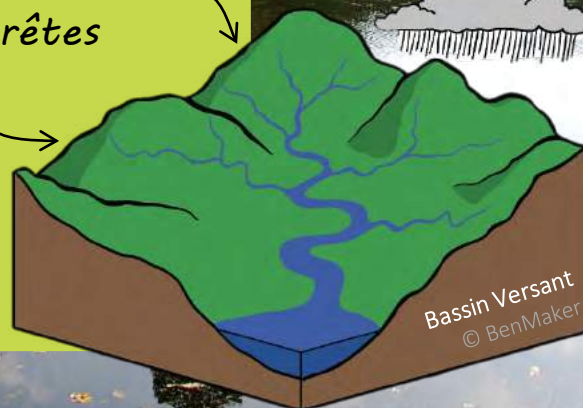
BASSIN VERSANT ET LIGNES DE CRÊTES

Un **bassin versant** est un territoire qui reçoit toutes les eaux se dirigeant vers un même point, appelé **exutoire**. Il est ainsi délimité par ce qu'on appelle des **lignes de crêtes** : des lignes formées par les points les plus hauts du bassin versant.

Les plus hautes lignes de crêtes du bassin versant de la Boulogne se situent en amont à **114m d'altitude**. Le point le plus bas étant situé à l'aval, au niveau de son exutoire : le Lac de Grand Lieu.

Aussi, arrivée à Corcoué-sur-Logne, les lignes de crêtes du sous-bassin versant de la Vallée de la Logne, ne s'élèvent plus qu'à 56m d'altitude.

Lignes de crêtes



07

Autres points évoqués :

- 1 Ligne du chemin de fer et Rando'clim
- 2 Chapelle Notre Dame La Blanche
Cimetière mérovingien
- 3 Chemin des Vignes

Lecture du
paysage

Station de
phyto-épuration
du Bois Bonnin

Travaux à venir
sur la Logne

Maison de l'Eau
et du Paysage

Historique de
l'annexe hydraulique

Gestion de la
Vallée de la Logne

Lignes de
crêtes

Départ

Arrivée



Zoom sur...



Zoom sur...

La vallée de la Logne

La Logne est un des principaux affluents de la Boulogne ! Elle prend sa source sur la commune de Legé et son sous-bassin versant s'étend sur 134 km².

La maison de l'eau et des Paysages

En 1997, l'idée d'un outil durable qui serve à un projet d'éducation à l'environnement émerge à l'association **Centre d'Animation en Pays de Logne** (désormais **CPIE Logne et Grand Lieu**). La Maison de l'Eau et des Paysages est **inaugurée en 2004** après un gros travail de la part de bénévoles, d'un chantier d'insertion et de partenaires.

Elle représente un bassin versant à l'échelle 1/5^{ème} et permet de sensibiliser les **4000** enfants ainsi que le grand public qui y passent chaque année à la gestion de l'eau.



© Clément Fourrey

Le CPIE a accompagné la commune de Corcoué-sur-Logne dans la mise en place d'un plan de gestion. Celui-ci a permis de préserver ou favoriser la biodiversité sur la zone humide qui arbore le cours d'eau sur la commune : fauche tardive, entretien de la végétation sur les berges (ripisylve), entretien d'un roncier...



La Logne abrite certaines espèces emblématiques telles que la Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie ou le Martin pêcheur



Chaque mercredi de l'été, les familles peuvent venir découvrir un parcours ludique, jalonné de défis simples à la découverte de l'eau et de ses usages.

Avec le soutien financier de :

Avec l'intervention de :



CPIE Logne et Grand Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31



Association de randonnée
Cotis l'égai



la Marche pour l'eau



08

Etape 8 :

À Saint-Philbert-de-grand Lieu



Départ

Saint Philbert de Grand Lieu
Collège Julie Victoire



2h



Arrivée

Saint Philbert de Grand Lieu
Syndicat de Bassin Versant de
Grand Lieu

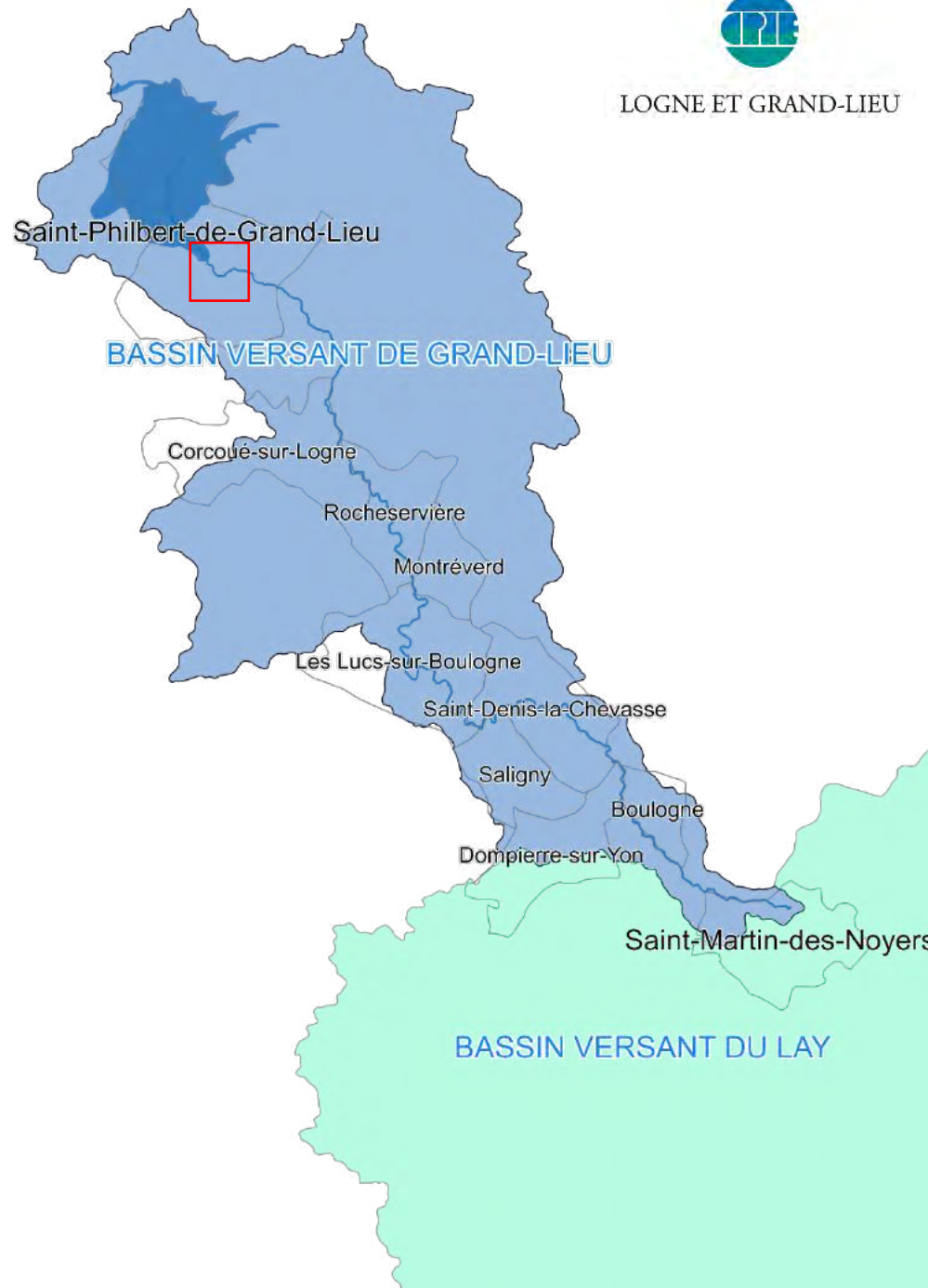


8 kms

Certains secteurs de la marche sont susceptibles d'être sur des terrains privés



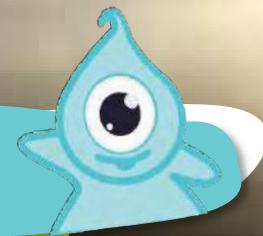
LOGNE ET GRAND-LIEU





LE LAC DE GRAND LIEU

La thématique du jour



Le lac de Grand-Lieu occupe une superficie d'environ 35km² en été et jusqu'à 65km² en hiver. Les eaux qui l'alimentent proviennent de la Boulogne et de l'Ognon, et poursuivent leur trajet vers la Loire via l'Acheneau. Sa grande superficie et sa faible profondeur (1,6 mètres en moyenne en été et 4 mètres en hiver) le **distingue des autres lacs** de France et lui procurent des spécificités écologiques dans son fonctionnement et sa biodiversité. Le lac comporte ainsi des **milieux variés** reconnus pour avoir un **fort intérêt écologique et patrimonial**, comme certains types de roselières ou de prairies humides par exemple. Le lac est situé sur une grande voie de migration avifaunistique et constitue la deuxième aire de France accueillant la plus **grande diversité d'oiseaux**, après la Camargue, avec près de **270 espèces** différentes **d'oiseaux** sur le lac.

Ces particularités écologiques lui doivent une certaine reconnaissance régionale (Réserve Naturelle Régionale), nationale (Réserve Naturelle Nationale) et internationale (Ramsar, Natura 2000).

Lac de Grand Lieu

Valorisation touristique
autour du Lac

Syndicat de Bassin
Versant de Grand Lieu

Arrivée

Les espèces invasives

Déviation du canal

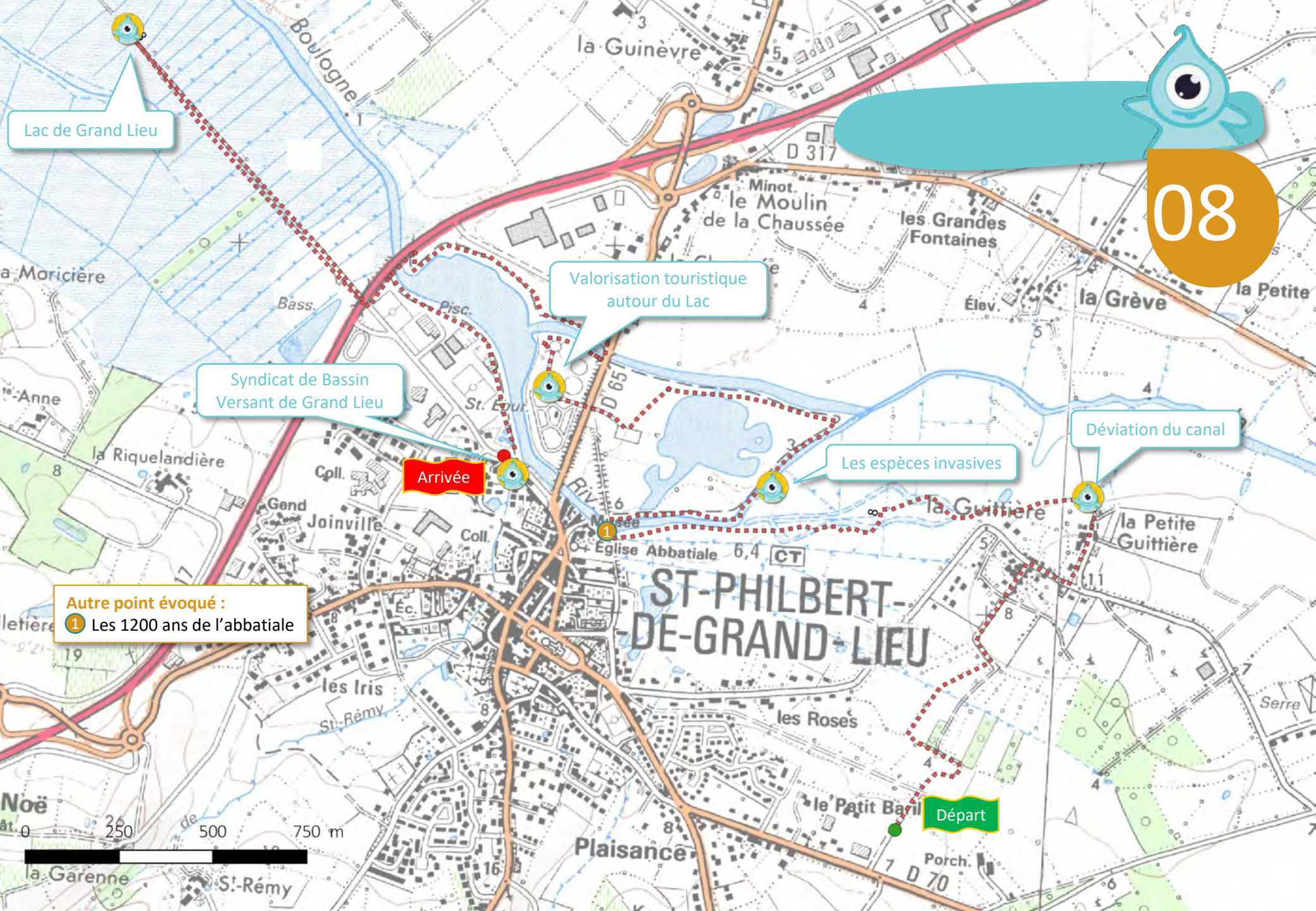
Autre point évoqué :

1 Les 1200 ans de l'abbatiale

ST-PHILBERT- DE-GRAND-LIEU

Départ

0 250 500 750 m



Zoom sur...

Les espèces invasives

Une espèce classée « invasive » est une espèce exotique et envahissante, introduite par l'Homme (de façon volontaire ou fortuite) et dont son implantation et sa propagation menacent les écosystèmes.

Les espèces invasives impactent la biodiversité par **compétition** avec les espèces locales qu'elles remplacent, par **prédation**, voir par transmission de **maladies**. Elles peuvent aussi engendrer un impact économique non négligeable puisque, rien qu'en Europe, la lutte coûte environ 12 milliards d'euros/an.

Sur le Bassin versant de Grand lieu, le Syndicat lutte principalement contre la Jussie et le Myriophylle du Brésil (campagnes d'arrachages).

Parmi les espèces invasives des milieux aquatiques, on peut également nommer le ragondin et l'écrevisse de Louisiane.



Camping des Rives de Grand Lieu

Valorisation touristique autour du lac

Lac de grand lieu, vous n'avez pas fini d'en faire le tour

Le département de Loire-Atlantique, ainsi que les 4 intercommunalités riveraines du lac (10 communes) se sont associés afin de porter un **projet collectif de mise en tourisme** autour du lac de Grand-Lieu. L'objectif est de faire découvrir le lac, écrin naturel encore peu connu, y compris des habitants.

Dans cette optique, un **Pass touristique** a été créé afin de faire découvrir les sites à découvrir pour mieux appréhender et comprendre le lac. Ce Pass, décliné en 5 ou 3 sites permet l'accès à La Maison du Lac (Bouaye), la Maison des Pêcheurs (La Chevrolière), le site de l'Abbatiale-Déas (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu), l'observatoire ornithologique (La Chevrolière) et au Clocher de Saint-Lumine-de-Coutais.

www.lacdegrandlieu.com



LOGNE ET GRAND-LIEU

CPIE Logne et Grand Lieu
8, rue Sainte Radegonde
44650 Corcoué sur Logne
02.40.05.92.31

Avec le soutien financier de :



Avec l'intervention de :

